



RESOLUTION des élus de l'ANEL après les

JOURNEES NATIONALES d'ETUDES des 29, 30 Septembre et 1^{er} Octobre 2010 à BASTIA (Haute-Corse)

Plus de deux cents élus des communes littorales de métropole et d'outre-mer se sont retrouvés pendant 3 jours à BASTIA pour leurs Journées annuelles sur le thème « Le littoral du futur ». Ils ont à nouveau confirmé par leur présence, après leur affluence lors de la précédente rencontre à Boulogne sur Mer en 2009, leur volonté de débattre et d'agir ensemble pour porter les valeurs de solidarité et de développement durable de la mer et du littoral.

Ces Journées, temps fort des actions menées par l'ANEL, proposent aux élus à l'occasion de tables-rondes, de débattre du travail effectué pendant l'année et d'échanger entre élus de toutes collectivités -communes, intercommunalités, conseils généraux et régionaux- et avec leurs partenaires publics et privés. Ils s'enrichissent ainsi réciproquement de leurs expériences de gestion des territoires et de leurs diversités géographiques, économiques et sociales.

A l'issue de leur Assemblée Générale annuelle, le mercredi 29 Septembre 2010, ils ont été reçus par Emile ZUCCARELLI, ancien ministre, maire de BASTIA.

Le jeudi 30 Septembre et le vendredi 1^{er} Octobre, Paul GIACOBBI, président du Conseil Exécutif de Corse, député de Haute Corse et président du Conseil général, les a reçus pour le déroulement de leurs travaux, à l'hôtel du département de Haute-Corse.

Un message d'accueil chaleureux de Jean- Louis BORLOO, ministre d'Etat chargé de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, a salué l'action de l'ANEL et a tenu à confirmer les termes de l'audience accordée à l'ANEL sur la composition du futur Conseil National de la Mer et des Littoraux (C.N.M.L.) « qui comprendra au moins 50 % d'élus ».

Le thème de ces Journées « Le littoral du futur » a été introduit par Yann ARTHUS-BERTRAND, qui a encouragé les élus à préserver la planète, dans l'esprit de la démarche 10 :10 (10 % d'économies d'énergie dès 2010).

Six tables-rondes se sont succédées sur le thème de ces Journées.

* L'eau « ressource et risques »

Tous les élus du littoral sont déterminés à favoriser l'amélioration continue de la qualité des eaux, douces et de mer, essentielle à de nombreuses activités économiques (pêche, aquaculture, tourisme) en ayant recours à des installations innovantes.

Les élus demandent à l'Etat de renforcer la lutte contre toutes les sources de pollutions et le traitement des rejets contenant des substances médicamenteuses. Ils lui demandent également de soutenir les recherches relatives aux filières de valorisation des algues vertes et rouges.

* La table ronde sur « la ville littorale du futur » a mis l'accent sur l'eau dans l'aménagement des villes littorales, cet aménagement devant intégrer cette donnée pour l'ensemble du bassin versant.

Les élus soulignent le besoin impératif de coordonner les politiques de gestion de l'eau et d'urbanisme prenant en compte la mer, au travers d'outils les plus adaptés à leur territoire : SAGE, SCOT, SCOT à volet maritime si possible, avec ou non un SMVM, document d'objectif Natura 2000, parc naturel régional...

* Plan « digues » et gestion du trait de côte

Dans un contexte marqué par les suites dramatiques de la tempête XYNTHIA de février 2010, les élus présents ont tenu d'abord à exprimer leur solidarité envers les populations durement touchées. Les élus des communes concernées ont manifesté leur désarroi face aux décisions prises dans la précipitation par les services de l'Etat.

L'ANEL tient à s'associer à leur demande d'une meilleure écoute et d'une association systématique à la recherche de solutions, qu'elles soient opérationnelles ou législatives et réglementaires. Ils exigent que ces solutions soient prises après concertation avec les populations et acteurs locaux directement concernés, notamment pour le plan « digues » proposé par l'Etat.

S'agissant de la définition du trait de côte, il conviendrait de veiller à sa mise à jour dans les zones où l'érosion du littoral rend aujourd'hui inopérants les outils d'urbanisme (PLU).

* Energies marines

S'agissant des énergies renouvelables (éoliennes, hydroliennes, géothermie), les élus envisagent ces nouveaux enjeux comme autant de chances économiques pour les espaces littoraux de plus en plus fréquentés et convoités.

Convaincus de la nécessité de développer les énergies marines renouvelables, les élus appellent à soutenir la recherche et développement, à promouvoir les expérimentations marines et à encourager les initiatives locales innovantes visant à l'émergence de nouvelles filières économiques.

Là encore, ils insistent pour que toute décision soit prise dans un esprit constant de dialogue et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

* Pêche et élevages marins

Les élus, les professionnels et le représentant de Bruno LE MAIRE, ministre de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche, ont souligné **les efforts considérables accomplis par les acteurs des secteurs traditionnels comme la pêche ou l'aquaculture, pour s'adapter aux nouvelles exigences pour parvenir à une pêche durable et dynamiser la transformation des produits halieutiques. Ces démarches doivent être poursuivies et encouragées par l'Etat.**

* Gouvernance

Les élus demandent que la gouvernance des politiques maritimes reconnaisse leur rôle majeur et leur donne les moyens juridiques et financiers de l'assumer.

A ce titre, les élus des communes portuaires demandent de pouvoir disposer de compétences sur le domaine public portuaire leur permettant de valoriser des espaces délaissés et de mener une politique cohérente d'aménagement urbain.

Ils se sont félicités d'une première avancée avec la création du Conseil national de la mer et des littoraux, inscrite dans la loi Grenelle II, confirmation du renforcement des compétences dévolues à cette instance qui va se substituer au Conseil national du littoral.

Les élus, membres du Conseil National du Littoral, demandent expressément que la commission permanente du CNL soit réunie pour être informée de cette transformation. Ils considèrent que cette Commission doit être consultée sur le projet de décret du Conseil national de la mer et des littoraux ainsi que sur tout projet relatif aux futures instances de gouvernance.

Les élus demandent également que le futur C.N.M.L. dispose d'une commission permanente et qu'elle soit présidée par un élu.

Les élus seront vigilants sur les décrets d'application relatifs à la composition et au fonctionnement du CNML, des futurs conseils maritimes de façade (métropole) et des conseils de bassin maritime ultramarin et sur leur articulation avec le CNML.

Le CNML doit disposer des moyens lui permettant de se saisir et d'être saisi des dossiers les plus importants concernant le littoral et la mer à l'instar de son homologue, le Conseil national de la Montagne.

L'ANEL qui l'avait réclamé, s'est réjoui que les Outremer y soient mieux représentés et bénéficient d'une gouvernance adaptée valorisant leurs atouts et leurs particularités, du fait de leurs richesses exceptionnelles et de leurs positions géostratégiques spécifiques permettant à la France d'être présente dans les quatre océans.

Les élus ultramarins demandent à bénéficier d'aides spécifiques pour rattraper les retards de leur développement économique, notamment dans le secteur du tourisme.

*** S'agissant du Conservatoire du Littoral, les élus de l'ANEL rappellent qu'il bénéficie d'une image très positive qu'il a su se forger depuis sa création et qu'ils veilleront à ce qu'il conserve son statut, étant unanimement opposés à la proposition de le voir intégré à la future Agence de la Nature, au risque de perdre l'acquis de 35 ans de relations de confiance avec les gestionnaires de ses terrains .**

Les élus de l'ANEL remercient Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme, des services et de la consommation, de sa venue à BASTIA. Il a, en conclusion des travaux, mis l'accent sur l'apport considérable de la plaisance et du nautisme dans le développement économique des villes portuaires et de leur arrière pays.

Yvon BONNOT, président de l'ANEL, se félicite de la cohésion et du dynamisme des élus adhérents de l'ANEL et remercie :

- les élus de Corse pour leur accueil chaleureux et leur contribution à ces Journées Nationales d'Etudes,
- les élus d'Outre-mer venus en nombre de Guadeloupe, de Martinique, de La Réunion et de Mayotte, témoigner leurs spécificités et exprimer leurs attentes,
- et tous les élus locaux et parlementaires, nombreux à ces Journées, qui s'engagent au quotidien sur le terrain et dans les instances de réflexion.

Les élus de l'ANEL ont accompli le travail considérable dont témoigne cette résolution qu'il a l'honneur de porter à la connaissance du Gouvernement.

Il s'engage à leur rendre compte de l'attention et des suites qui lui seront données.

Il adresse au nom de l'ANEL un message particulier à la délégation marocaine qui lui a fait l'honneur de participer à ses travaux.

Il remercie également les représentants de l'Etat et membres de la société civile, qui ont contribué à enrichir les réflexions de l'ANEL, la confortant dans sa légitimité à agir pour le développement durable de nos territoires littoraux et maritimes, en cette année 2010 placée sous le signe de la biodiversité.
